



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **Komball SA**, (sans adresse), 1700 Fribourg

2. Déclaration de faillite: 17.06.2009

3. Suspension de faillite: 20.11.2009

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 28.12.2009

5. Avance de frais: CHF 10'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: But: production, édition, distribution, commercialisation d'oeuvres artistiques, de marques ou de logos, notamment dans les domaines de l'audiovisuel, de la musique, de la publication de livres, revues et catalogues, du management d'artistes ou de sportifs, organisation d'évènements dans le domaine du spectacle du monde vivant: performances, stages, ateliers ou camps de football, de consulting, de cession et d'exploitation de licences dans ces différents domaines. D'autre part, la société sera active dans la conception, la création, la vente de licences diverses, la distribution de vêtements et d'accessoires sous la marque Komball ou toute autre marque.
(réf. sect. II)

Office cantonal des faillites, P. Porchet, substitut
1700 Fribourg

00433515

